



Commission Financière

P.V. n°3 du 25/03/2014

Présents : Mrs J.P. Delchef (Président AWBB), M. Collard (Trésorier Général), L. Lopez (secrétaire général)

Mrs C. Dujardin (BBW- Président Com. Fin), Ch. Grandry (Lg), J-M Raquez (Ht), A. Samu (Lux- Vice-président Com. Fin), Ph. Aigret (Nam-Secrétaire Com. Fin)

Excusé:

La réunion débute à 19h00.

Le président remercie le trésorier général pour les réponses rapides et très complètes reçues suite aux questions envoyées par les provinces.

1. Rapport du vérificateur

Nous prenons connaissance du rapport du vérificateur.

2. Etude du bilan et du compte d'exploitation

La présentation des comptes a fortement changé par rapport aux années précédentes. Il s'agit en fait de l'application d'un décret de la communauté française imposant l'obligation aux fédérations d'adopter un bilan au « format Adeps ».

L'AWBB n'a donc d'autre solution que de s'adapter aux prescriptions légales.

Nous remercions donc Michel COLLARD de nous présenter un bilan et un compte d'exploitation comme nous l'avions souhaité. A l'avenir, si le travail est trop important, la commission financière le réalisera car nous pensons que la présentation FWB n'est pas assez claire dans la justification des différents montants présentés, même si les totaux sont parfaitement équilibrés.

Nous parcourons ensuite en détail les différentes questions posées par les provinces ainsi que les réponses reçues par le CA.

ACTIFS

Produits financiers : Meilleurs rendements en 2013 sur les comptes dus à une optimisation des rendements dans le respect du cadre réglementé des ASBL.

Recettes

- PC1 : ce problème se pose à chaque bilan. Il s'agit d'un problème de présentation : les

amendes PC1 sont budgétées au budget de l'AWBB. Elles sont collectées par les provinces qui effectuent le travail et communiquent à la Trésorerie les amendes à appliquer. Donc elles figurent en recettes dans les CP. Un OD transfère les montants vers l'AWBB.

Amendes gérées par FRBB

4106 COMPETITION FRBB 703200 AMENDES DIV. (PROV, COMPET) -52,91

Amende pour absence de délégué = 52.91 €

Les membres de le CF s'étonnent de ne voir qu'une seule amende pour les compétitions nationales en 2013.

Dépenses

Charges exceptionnelles : Ce sont des dépenses de l'exercice 2012 :

Il s'agit de la participation de l'AWBB aux différentes activités des équipes nationales qui a fait l'objet de longues discussions.

- Pour les postes ci- dessous, que représentent-ils et pourquoi le ratio entre la rémunération et la cotisation est différent que pour le secrétariat général
- Pourquoi des dépenses, sans budget ? (récurrent)

Nous recevons également des compléments d'information pour les postes suivants qui sont analysés et commentés :

- -1020
- -1030
- -1031
- -1050

Contrairement à ce que le bilan pourrait laisser apparaître, les produits liés aux amendes sont plus importantes que budgétées. Il s'agit ici encore de la même problématique que pour le PC1 : budget au 1050, imputation aux provinces. Budget 2013 : 877.400 €, recettes : 882.195,70 €

- 1054
- 1201

Ces montants doivent être ventilés sur les centres de coûts 510017 et 520017.

Le centre de coût 1201 est celui du Département Centre de Formation.

Les rémunérations et charges sociales ont trait au Centre de Formation garçons et filles.

- -500001

Il s'agit d' une note de crédit

- 500003
- 520002

Pas de sens de demander l'autorisation pour un budget extraordinaire après la prise de décision.

- 520017

Les subsides en questions sont des montants alloués par l'AWBB, pas des montants reçus.

- 4301

Dépenses supplémentaires dues à la modification des modalités d'organisation décidées après le vote du budget.

- 520011
- 520012
- 520020

Il s'agit du subside forfaitaire de l'AWBB pour les CTJ des provinces (PF16).

- 530002 et 530005

Logement à La Fraineuse, Spa et Hydrion, Arlon pour les cours donné dans ces centres.

Ces montants sont subsidiables.

- 530017

Mise en place du e-learning. Ces montants peuvent rentrer dans les justifications du plan programme et/ou plan Ministre

- 4200

- 520003 BNT Hommes

Décision commune BNT-VBL-AWBB

- 520008 BNT

Pour le BNT, la CF propose un autre mode de présentation du budget, mieux adaptée aux incertitudes liées aux localisations des différentes compétitions internationales.

De manière générale, la question se pose de modifier la présentation du budget pour coller avec la présentation du bilan. Cela éviterait un nombre important de questions récurrentes liées à des différences de présentation.

Nous recevons également des explications concernant les facturations de certains fournisseurs et prestataires.

IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

288700. Autres cautionnements

La FIBA demande une caution de 20.000 € à l'inscription des clubs en coupe d'Europe. L'AWBB avance la caution en lieu et place des clubs. A l'issue de la coupe d'Europe, la FIBA rembourse les cautions aux clubs. Ceux-ci remboursent ensuite cette somme à l'AWBB (en 2014)

Il s'agit de permettre aux clubs de pouvoir s'inscrire dans la compétition européenne.

VII. CREANCES A UN AN AU PLUS

A. Créances commerciales

416108 Wallonia Basket

Une avance de fonctionnement a été faite à Wallonia Basket sous la garantie de l'ADEPS ; dès que Wallonia Basket reçoit ses subsides de l'ADEPS, le remboursement de l'avance à l'AWBB a lieu.

3. Facturation par mail :demande d'avis

Les membres de la Commission Financière relayeront auprès de leur province la proposition du Trésorier Général d'envoyer dorénavant les factures par voie électronique.

4. Modifications au TTA :

Les membres de la CF donnent leur accord de principe

Le président de la commission financière remercie les participants pour leur attention et la bonne collaboration de tous.

La séance est clôturée à 21h.

Le secrétaire
Ph. Aigret

Le président
C. Dujardin